



CONDITIONS GENERALES DE LOCATION SAISONNIERE

1- RESERVATION (hors plate-forme) :

Pour garantir toute réservation, le contrat de location sera renvoyé, rempli et signé, accompagné d'un acompte de 30% du montant de la location (par virement ou chèque bancaire)

Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant la date d'arrivée sans que le propriétaire n'ait à réclamer les 70% restant dû. Pour les bons cadeaux, l'intégralité du séjour offert devra être réglée à la commande.

2- DOCUMENTS A REMETTRE AU MOMENT DE LA RESERVATION :

➤ La copie filigranée d'une pièce d'identité valide sera fournie pour l'enregistrement.

➤ Le DEPOT DE GARANTIE : Le locataire devra verser au propriétaire une somme de 300 € à titre de dépôt de garantie par chèque à l'ordre de Mme Escabias.

➤ L'ATTESTATION EXTENSION VILLEGATURE « location vacances » (à demander à son assureur) devra être vérifiée et **fournie sur demande**.

3- LE DEPOT DE GARANTIE -

Ce dépôt a pour objet de couvrir d'éventuels dégâts causés aux équipements et objets présents dans la location.

Le chèque ne sera pas encaissé et sera détruit dans un délai maximum de 7 jours après le départ, sauf en cas de dégradations nécessitant l'établissement d'un devis de réparation ou de frais de ménage, dont le montant sera alors déduit du dépôt de garantie. Le locataire est responsable des dommages causés par les personnes l'accompagnant. Une photo du chèque détruit vous sera envoyée par message.

L'état des lieux est à réaliser à l'arrivée et au départ par le locataire. Toute anomalie constatée à votre arrivée doit nous être signalée immédiatement afin que nous puissions y remédier rapidement.

4- L'ATTESTATION EXTENSION VILLEGATURE "location de vacances" :

Responsabilités

Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, événements naturels, catastrophes naturelles, cas de force majeure, coupures d'électricité ou d'eau provenant des fournisseurs, ainsi qu'en cas d'incident relevant de la responsabilité du locataire.

Obligations du locataire

Il appartient au locataire de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour :

- Sa responsabilité civile,
- Les dommages à ses effets personnels en villégiature,
- Sa responsabilité locative en tant qu'occupant (risques locatifs).

Si ces garanties ne sont pas incluses, le locataire doit souscrire une assurance adaptée couvrant notamment : accident, vol, perte, dégradation de biens personnels (valises, objets, mobiliers, valeurs, véhicules, vélos...), ainsi que les dégradations pouvant être causées dans l'hébergement ou sur le domaine, de son fait ou de celui de ses accompagnants.

Les clients doivent pouvoir justifier de leur assurance à la première demande. Nous recommandons donc vivement de vérifier que l'**extension villégiature** figure bien dans votre contrat habitation.

5 ENTRETIEN/REPARATION :

● **Canalisations** : Le locataire s'interdit de jeter dans les éviers, lavabos, douches ou WC tout objet susceptible d'obstruer les canalisations. Les frais de remise en état occasionnés par un usage inapproprié seront intégralement à la charge du locataire.

● **Réclamations et dégâts** : Toute anomalie doit être signalée dans les 48 heures suivant l'entrée dans les lieux. Tout dégât doit être déclaré immédiatement. Les réparations rendues nécessaires par négligence ou mauvais usage seront à la charge du locataire.

En cas de besoin, le propriétaire ou un intervenant mandaté pourra accéder à votre hébergement afin d'effectuer une réparation urgente. Ces interventions sont rares, rapides et discrètes, et n'ont bien sûr aucun impact sur le montant de votre séjour.

6 ARRIVEE :

La location commence le jour d'arrivée à partir de 16h. La remise des clés s'effectue entre 16h et 19h. Accueil sur rendez-vous uniquement.

7 DEPART :

Le locataire s'engage à libérer la location entre 8h et 10h dans le même état de propreté qu'à l'arrivée.

Il s'engage à entretenir son hébergement durant toute la durée de son séjour.

Le dépôt de garantie pourra être retenu partiellement si le logement n'est pas restitué dans un état de propreté conforme aux conditions initiales.

Un supplément de 50€/h sera déduit de la caution si l'hébergement n'est pas rendu à l'heure prévu au contrat sauf accord préalable avec le propriétaire.

8 MENAGE QUOTIDIEN ET DE FIN DE SEJOUR :

Le nettoyage est à la charge du locataire pendant le séjour et avant le départ. Le logement sera rendu propre prêt à être reloué.

9 TAXE DE SEJOUR :

La taxe de séjour est collectée pour la commune, elle s'élève à 1,10€/nuît/personne) (uniquement pour les +18ans)

10 ACCES A LA PISCINE, ETANG, ZONE NATURELLE :

La piscine chauffée, ouverte en saison, est accessible de 10h à 19h. Pêche non autorisée la nuit.

- Baignade interdite à l'étang, l'utilisation des barques est sous responsabilité exclusive (gilet de sauvetage obligatoire).
- Espaces non surveillés au sens de la réglementation. L'accès se fait sous la responsabilité exclusive des utilisateurs. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte sachant nager et assurant une surveillance constante et active.
- Les déplacements sur le domaine et les équipements extérieurs se font sous l'entière responsabilité du locataire et des personnes l'accompagnant. Le propriétaire ne pourra être tenu responsable en cas d'accident résultant d'un usage inapproprié ou d'un défaut de surveillance.

11 EQUIPEMENTS ACCESSOIRES :

Les équipements de loisirs et installations extérieures constituent des prestations accessoires non essentielles au contrat de location. Leur indisponibilité temporaire pour cause technique, météorologique ou indépendante de notre volonté ne pourra donner lieu à aucun remboursement partiel ou total du séjour.

12 ANIMAUX DE COMPAGNIE (hors Chalets) :

- La présence d'animaux doit être déclarée à l'avance pour tout locataire ou accompagnant.
- Un seul animal est autorisé par hébergement, sous réserve d'un paiement de 3 €/jour/animal.
- L'animal ne doit en aucun cas être laissé seul dans le gîte.
- Pendant toute la durée du séjour, l'animal doit être tenu en laisse ou sous contrôle permanent.
- Le domaine n'étant pas entièrement clôturé, une route communale le traverse et des animaux de la ferme circulent en liberté (chèvres, poules, lapins, paons, cochons d'Inde).
- Faune et flore : Présence d'insectes/rongeurs possible à l'intérieur des hébergements

13 RECHARGEMENT VEHICULES ELECTRIQUES :

À la suite de plusieurs accidents graves provoqués par la recharge illégale de véhicules électriques sur des prises du domaine. Nous vous rappelons que nos hébergements ne sont pas adaptés pour la charge d'un véhicule électrique ou hybride.

Notre assurance ne couvre aucun dommage qui aurait pour origine la charge d'un véhicule.

La totalité des dommages et conséquences financières sera à la charge exclusive du propriétaire du véhicule.

Pour ces raisons et pour votre sécurité, il est formellement interdit de recharger la batterie d'un véhicule électrique ou hybride en se branchant sur la prise électrique d'un hébergement. En cas d'infraction, nous facturons un montant de 100 €.

14 CONSOMMATION DE TABAC ET DE CIGARETTES ELECTRONIQUES :

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des hébergements. Tous les logements sont non-fumeurs. Tout manquement à cette règle entraînera des frais de nettoyage de 100 € facturés au locataire concerné.

Merci d'utiliser les cendriers mis à votre disposition et de veiller à les vider régulièrement. Les mégots ne doivent en aucun cas être jetés au sol

15 ELECTRICITE :

- 1er avril – 31 octobre : 10 kWh/jour inclus, au-delà 0,20 €/kWh
- 1er novembre – 31 mars : 30 kWh/jour inclus, au-delà 0,20 €/kWh

16 CONDITIONS D'ANNULATION/MODIFICATIONS :

1 – Annulation du fait du locataire

Toute demande d'annulation ou de modification doit être formulée par écrit (mail). La date de réception de la demande fera foi.

Entre 31 et 60 jours avant l'arrivée : l'acompte versé reste acquis au propriétaire.

À moins de 30 jours avant l'arrivée : la totalité du séjour reste due.

Séjour écourté ou non consommé : aucun remboursement ne pourra être accordé.

Nous recommandons vivement la souscription d'une assurance annulation couvrant maladie, accident, empêchement professionnel ou familial.

2 – Force majeure

En cas d'événement constitutif de force majeure au sens de la jurisprudence (décision administrative interdisant l'exploitation, interdiction officielle de déplacement, fermeture obligatoire des hébergements), un report de séjour sera proposé dans un délai de 12 mois, selon disponibilités. Aucune indemnité complémentaire ne pourra être demandée.

3 – Annulation du fait du propriétaire

En cas d'indisponibilité exceptionnelle du logement (incident technique majeur, sinistre, cas de force majeure), le propriétaire pourra :

=>proposer un autre hébergement du domaine de catégorie équivalente, proposer un report, ou procéder au remboursement intégral des sommes versées. Aucune indemnité complémentaire ne pourra être exigée.

4_ Report exceptionnel (hors saison estivale) :

À titre exceptionnel et selon disponibilité, un avoir valable 12 mois pourra être proposé.

**Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation de 14 jours prévu pour les contrats conclus à distance ne s'applique pas aux prestations d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.*

17 AUTRES CONDITIONS :

- Usage personnel : La réservation est strictement personnelle. Sous-location et cession interdites.
- Capacité et invités : Respectez la capacité indiquée au contrat. Aucun invité autorisé sans accord préalable.
- Respect du voisinage : Nuisances sonores interdites. Le domaine n'est pas adapté aux fêtes. Tout manquement peut entraîner résiliation du séjour et retenue sur le dépôt de garantie.
- La responsabilité du propriétaire ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée et dans la limite du montant total du séjour réservé.
- Accès : Chemin de terre avec pente et épingles, déconseillé aux véhicules bas ou encombrants.

Toute réservation vaut acceptation pleine et entière de nos Conditions Générales de location saisonnière, dont le client reconnaît avoir pris connaissance.